

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2022
à 18 H 30

Présents : M. PARIZOT Martial – Maire, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, MM FERREUX Sylvain, PRIN Alexandre – adjoints, Mme LIMBARDET Anne, MM BATAILLARD Yves, BON Fabrice, GAUTHIER Ludovic, POCHERON Jérôme, RENARD Jean-Marc

Absents excusés : Mme CARTIER Catherine pouvoir à Mme LIMBARDET Anne, Mme MELSION Clarisse pouvoir à M. GAUTHIER Ludovic, M. RUBACHA Laurent pouvoir à Mme BERGER Bernadette

Secrétaire de séance : M. FERREUX Sylvain

Assistaient également : Le conseil des jeunes

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 20 septembre 2022.
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

ORDRE DU JOUR :

- *Modification de la durée hebdomadaire d'activité de l'agent administratif (passage à temps complet)*
- *Constat et effacement de la dette de M. MICHAUD Fabrice et reprise de provisions*
- *Autorisation à Monsieur le Maire à signer le contrat de location des copieurs*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Modification de la durée hebdomadaire d'activité de l'agent administratif

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants et des tâches à effectuer par le service administratif, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 20 h/35^e d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de créer simultanément le nouveau poste à 35 h/35^e à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Décide à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

II – Constat et effacement de la dette de M. MICHAUD Fabrice et reprise de provisions

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil car la décision de refus du conseil municipal n'est pas valable.

En effet, la décision prononcée par le juge de la commission de surendettement s'impose à la commune et le conseil municipal ne peut que la constater.

III – Autorisation à Monsieur le Maire à signer le contrat de location des copieurs

Suite au changement de copieur à la mairie, le contrat auprès de BNP Paribas Lease Group a été modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de location et de maintenance des 2 copieurs (mairie + école) auprès de BNP Paribas Lease Group pour un montant TTC de 32 868 € (22 trimestres x 1494 €).

IV – Informations du maire

1 – Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Il faut recruter deux agents recenseurs, majeurs et si possible de la commune pour effectuer cette démarche. Ils devront se rendre disponibles dès début janvier pour effectuer 2 journées de formation.

Un élu ne peut postuler.

Ils seront rémunérés par la commune.

La dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat est fixée à 1 608 €.

Il faudra effectuer une campagne d'informations au préalable.

2 – Face au surcoût de l'énergie sur les petites communes, Monsieur le Maire propose une réorganisation afin de réduire la facture énergétique.

- Eclairage public : Après un long temps d'échange, il est décidé de demander au SICECO de couper l'éclairage public de 21 h 30 à 6 h.
- Stade de foot : une horloge permettant de gérer l'électricité du vestiaire (chauffage, frigidaire, lumière) ainsi que les 4 mats de l'éclairage extérieur a été mise en place et est opérationnelle depuis le lundi 7 novembre.
- Le cumul électrique produira l'eau chaude nécessaire aux utilisateurs et sera dissocié de cette programmation.

- L'électricité est disponible suivants ces horaires :
 - Du lundi au vendredi : de 12 h à 23 h 00
 - Du samedi au dimanche : de 8 h à 23 h 00

En dehors de ces horaires, l'électricité ne sera pas disponible sur ce site.

Cette décision avait été prise également par le conseil municipal suite aux abus antérieurs et à l'oubli d'extinction du chauffage électrique et des lumières du vestiaires.

- Arrêt de bus de la gravière : Les deux projecteurs ont été réglés de 6 h 30 à 8 h 00 le matin et de 18 h à 19 h 30 le soir.
- Chauffage des bâtiments publics : Le chauffage sera réglé selon les préconisations du gouvernement. Cependant, si l'hiver est rude, une réflexion sera faite pour augmenter le chauffage de nos tous petits.
- Aire de jeux : l'éclairage est solaire et sur batterie donc elle n'est pas concernée.
- Illuminations de Noël : Elles seront mises en place à partir du 10 décembre, de 17 h 00 à 21 h 30 jusqu'au 31 décembre à 21 h 30.

3 – Programme national ponts :

Monsieur le Maire indique qu'il a fait inventorier les ponts de voiries de la commune d'Izeure par le bureau d'étude INFRANEO afin de subir une inspection.

Un seul pont a été recensé nous appartenant rue des Blés, sur la Varaude. Celui-ci est conforme et ne présente aucune dangerosité.

Les barrières de protection ont également été rallongées et repeintes.

4- Inspection du futur local de fonction de l'agent d'entretien au 6 rue de Bessey par notre assureur GROUPAMA :

Il a été demandé la mise en place de 2 extincteurs ainsi qu'une vérification et remise en état de l'électricité.

5 – Monsieur le Maire indique que des travaux de poses de barrières sont en cours sur plusieurs passages piétonniers verts dans le lotissement afin d'empêcher la circulation des véhicules motorisés, type scooter ou motos.

6 – Pour rappel, la commission de surendettement a donc validé l'effacement de la dette de M. Fabrice MICHAUD qui s'élève au 25/10/2022 à 5 183.84 €.

Maître BILBAUD a confirmé par courrier que ceci ne remettait pas en cause l'expulsion de celui-ci.

7 – Suite à la visite du Groupe ELABOR, spécialisé dans la gestion de l'espace public et notamment de l'aménagement des cimetières, il a été souligné que le cimetière d'Izeure ne possède pas de jardin du souvenir. Dès lors où un cimetière possède un columbarium, un jardin du souvenir est obligatoire pour y déposer les cendres des défunts.

8 – Pose de panneaux au groupe scolaire :

- Interdiction de stationner et pénétrer sur le parking de l'école durant les horaires scolaires
- Interdiction de stationner sur l'arrêt de bus (panneau en attente)

9 – SINOTIV'EAU : les délégués (F. BON, J.M. RENARD et L. GAUTHIER) présentent les rapports sur le prix et la qualité de l'eau potable et l'assainissement collectif de 2021. Ces rapports sont disponibles pour consultation en mairie et sur le site internet de la commune.

10 – Intervention de Sylvain FERREUX sur plusieurs points :

- Participation active à l'INTERCLE et le SBV au sujet de l'eau et des enjeux pour l'avenir de l'eau de notre commune
- M. FERREUX a reçu en mairie la nouvelle inspectrice académique au sujet des effectifs à venir et de l'absence de l'atsem remplacée depuis bientôt 3 ans.
- 2 devis ont été effectués, un 3^{ème} est en attente pour le nettoyage de la toiture de l'école, une décision sera prise lors du prochain conseil.

11 – Salle des fêtes : La remise des clés le vendredi et la réception le lundi ainsi que l'état des lieux de la salle entrant et sortant seront réalisés par l'agent communal Bernard PUSSET.

V – Questions diverses :

Un tour de table est effectué.

- Commander une pendule pour la salle des fêtes
- Remerciements à Yves BATAILLARD et à M. PROST pour l'élagage et la destruction des végétaux dans le parc de la maison 6 rue de Bessey, également à Fabrice BON pour les travaux sous l'arbre de l'aire de jeux.
- Boîte à livres : proposition faite par un habitant, remarque faite que la bibliothèque n'a pas été associée au projet
- Stationnement rue de Tarsul : les habitants sont plus respectueux du domaine public
- Attaque messagerie mails de la Mairie : rester vigilant au vu de la recrudescence des piratages informatiques
- Budget inauguration de la place : le devis fait auprès d'un traiteur s'élevait à 1 350 €, le coût réel est de 250 € préparé par le conseil. Monsieur le Maire remercie tous les participants.
- Un point est fait sur le projet d'implantation d'un distributeur de pizzas dans la commune : 2 devis sont en cours
- ARNIA (plateforme qui héberge le site internet de la commune et qui gère les marchés sécurisés) demande que le nom précis des rues du village soit répertorié. Ludovic GAUTHIER souhaite s'en charger.
- City-stade : le projet est en cours – en attente des subventions
- Caméras de surveillance : 2 devis ont été effectués, un 3^{ème} est en attente ; l'idée est de placer 5 caméras (subventionnables) sur l'aire de jeux et la gravière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.